

Qui s'occupe de vos enfants ?

Des animateurs

Des animateurs qualifiés : BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire), CAP Petite Enfance, BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ...

Des intervenants professionnels

Ils sont mis à disposition par les associations locales ou des indépendants.

Des agents communaux

Des agents communaux et notamment des ATSEMs (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) participent à l'accueil des 2 à 6 ans lors des NAP.

Des bénévoles

Souvent en binôme avec les animateurs.

1 coordinatrice

En lien avec les différents partenaires et garant du Projet Educatif.

1 référent de la Communauté de Communes sur chaque école

Présent sur chaque site scolaire, il est l'interlocuteur des enseignants et des familles. Il s'assure également de la sécurité physique des enfants.



Vous pouvez contacter la responsable :

Séverine FREMOND

Communauté de Communes
Côte Ouest Centre Manche

02 33 07 48 88

sfremond@cocm.fr

Bien communiquer ensemble

Vous avez une question ? Un enfant absent sur les NAP ? Une information à nous faire partager ?

Contactez-nous !

Vous êtes également représentés par les parents d'élèves, n'hésitez pas à les interpeller !



Des professionnels compétents gèrent et encadrent les NAP dans le respect des normes pour garantir la sécurité morale et physique des enfants.

Comment participer en tant que parent ?

Vous avez un savoir-faire et du temps libre ?

Partagez-le avec les enfants ! Vous pouvez accompagner un animateur lors des activités : renseignez-vous.

Vous avez du matériel de récupération ?

Certaines animations nécessitent du matériel de récupération. Vos enfants vous avertiront !

Vous pouvez nous contacter pour en discuter avec nous !

Foire Aux Questions

Ca coûte combien ?

Les NAP sont gratuites pour favoriser l'accessibilité à tous.

Mon enfant est-il obligé de participer aux NAP ?

Non, les NAP ne sont pas obligatoires toutefois l'inscription est obligatoire. Vous devrez alors récupérer votre enfant car il n'y a pas de garderie de prévue.

Si je ne veux pas mettre mon enfant aux NAP le jeudi, c'est possible ?

Les NAP sont facultatives. Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant au choix le lundi, mardi, jeudi ou vendredi, sur les trois temps ou pas du tout (selon les écoles).

L'enfant inscrit devra par contre être présent pour les séances prévues de vacances à vacances et sur toute la séance des NAP.

Communauté de Communes



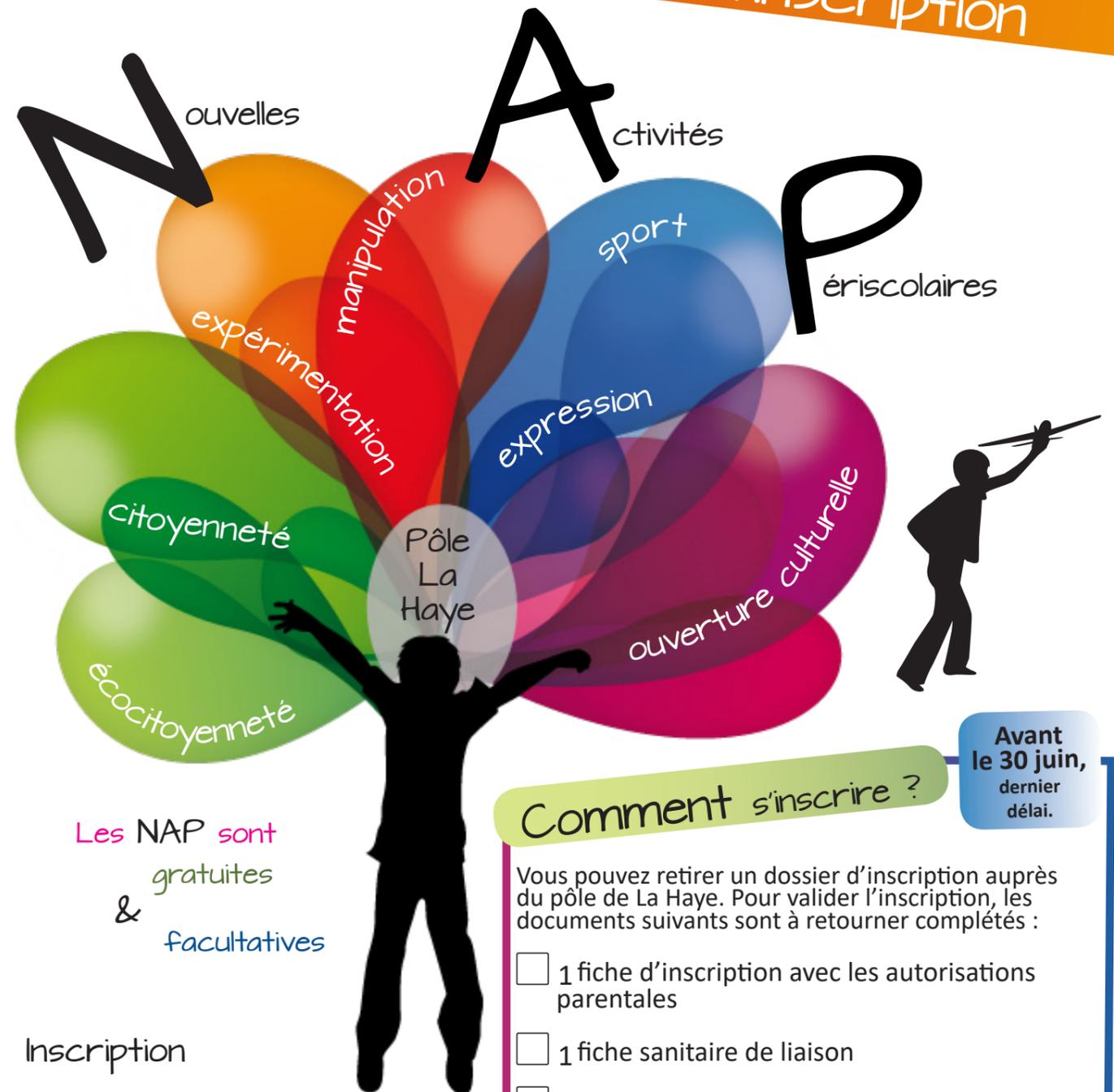
Pôle La Haye

2019-2020

École Le Chat Perché et École Françoise Dolto

Rentrée scolaire
le lundi 2
septembre
2019

Informations & dossier d'inscription



Les NAP sont
& gratuites
& facultatives

Inscription

pour 1, 2 ou 3 jours
par semaine

par période scolaire

Comment s'inscrire ?

Avant
le 30 juin,
dernier
délai.

Vous pouvez retirer un dossier d'inscription auprès du pôle de La Haye. Pour valider l'inscription, les documents suivants sont à retourner complétés :

- 1 fiche d'inscription avec les autorisations parentales
- 1 fiche sanitaire de liaison
- 1 copie des vaccins à jour
- 2 attestations d'assurance scolaire - péri-scolaire - extrascolaire
- 1 fiche de choix des activités pour chaque période

L'emploi du temps de votre enfant

★ L'enfant peut rentrer chez lui : les NAP ne sont pas obligatoires



Ecole «Françoise Dolto» à Bolleville

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 12h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h - 14h	Midi	Midi	★ A 12h, l'enfant peut prendre le taxi pour aller manger au restaurant du collège de La Haye avant d'aller au centre de loisirs du pôle La Haye	Midi	Midi
14h - 16h	Classe	Classe		Classe	Classe
16h - 17h		★ NAP		★ NAP	★ NAP



Ecole «Le Chat Perché» à La Haye-du-Puits

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30 - 11h45			★ A 11h30, l'enfant peut : - manger au collège et repartir à 13h - manger au collège et reprendre le bus à 12h30 - manger au collège et être pris en charge par l'accueil de loisirs du pôle de La Haye		
11h45 - 13h15	Midi	Midi		Midi	Midi
13h15 - 15h15	Classe	Classe		Classe	Classe
15h30 - 16h30	★ NAP	★ NAP		★ NAP	A 15h15, une garderie gratuite est mise à votre disposition jusqu'à 16h30

Le choix des activités



L'enfant doit choisir ses activités par ordre de préférence pour une période scolaire de vacances à vacances.

Les groupes sont effectués en fonction des âges et en respectant le taux d'encadrement légal. Le nombre de participant est donc limité par atelier ce qui explique que votre enfant peut ne pas être inscrit à l'activité de son choix. Dans ce cas, l'équipe d'animation fera son possible pour lui proposer l'activité sur une autre période de l'année.

Les activités proposées



Attention : Toute inscription aux activités entraîne une assiduité pour la période d'inscription et pour toute la durée de l'animation.

Le centre de loisirs le mercredi

Situé à La Haye, rue de la Libération, l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, pôle La Haye accueille les enfants le mercredi après-midi.



Ouvert le mercredi après-midi de 13h à 18h

Pour les enfants de 4 à 11 ans

Contact : **Cindy HERON**
Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
02 33 07 48 99
cheron@cocm.fr

